

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 07 décembre 2021

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la petite salle communale, sous la présidence de Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, QUINIOU Solange, GALLE Jean-François, FAUCHER Stéphane, BELLEC Jean-Pierre, ROSSA-PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine (arrivé à 20h50), POIRIER-RODRIGUEZ Céline, DÉSEVÉDAVY Régis, BOCQUET Damien, POULAIN Alexis, BLANCHET Jérôme (arrivé à 20h43).

Absents excusés : NGUIE Morgane donne pouvoir à BOCQUET Damien, DOUSSON Hélène donne pouvoir à BOCQUET Damien, BRAMOULLE Séverine donne pouvoir à ROSSA-PINEL Damien, PAILLARD Françoise, RENARD Marine, PASCO Cécile

Secrétaire de séance : GALLE Jean-François

## 1. Validation du compte-rendu du CM du 26 octobre 2021

Approbation du compte-rendu du CM du 06 octobre 2021

## 2. Budget/Finances

### Délibération n° 2021-073 : Budget communal : décision modificative n°4

Afin de pouvoir payer les salaires de décembre et parce que certains arrêts de travail n'avaient pu être anticiper en mars dernier, il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n°4 : crédits supplémentaires

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap. 012 : Charges de personnel → cpte 6413	+ 2 500 €	Chap. 013 : Rembt sur charges de personnel → cpte 6419	+ 2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 500 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la décision modificative n°4 présentée ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 3. Aménagement et sécurisation entrée de bourg : point sur l'avancement du projet

Suite à la réunion de mise au point avec GP Etudes, le 1<sup>er</sup> décembre, M. GALLE refait une présentation globale du projet et présente au conseil municipal l'état d'avancement du projet

d'aménagement et de sécurisation du bourg.

M. GIRAUD, le maître d'œuvre, a actualisé les plans, les chiffrages et le plan prévisionnel des travaux.

Le projet se décline en 2 tranches :

- 1) La tranche ferme constituée de :
  - ↳ La zone d'entrée d'agglomération allant du carrefour de la zone d'activités au carrefour de la sortie de l'arrêt multimodal
  - ↳ La zone d'activité des 4 chemins
- 2) Une tranche optionnelle comprenant la traversée du bourg

Le projet inclus également 4 variantes :

- ✓ Ajout d'une écluse simple pour 4 636.00 € HT
- ✓ Remplissage intérieur des îlots en pavés granit ASCODAL pour 7 875.00 € HT
- ✓ Création d'une voie de délestage reliant le parking de l'école à l'aire multimodal pour 8 242.50 € HT
- ✓ Infrastructure pour réseau d'éclairage public pour 9 770.00 € HT dont 2 520.00 € HT à charge de la commune.

Le projet global s'élève à 470 145 € HT (les 2 tranches hors variantes).

Pour la zone d'activités, le chiffrage s'élève à 39 195 € HT. Celui-ci va être soumis à l'avis de la CCVIA qui est compétente sur la zone pour une prise en charge des travaux.

Pour la tranche optionnelle et les variantes, les travaux ne seront effectués que si le financement est important.

Actuellement, le projet a obtenu la DETR pour un montant de 110 190.94 € et des amendes de police pour un montant de 31 003 €.

La commune va solliciter de la DSIL en 2022 pour environ 206 029.86 € (si la CCVIA prend en charge l'intégralité des travaux liés à la ZA), 245 000 € si non.

Le planning prévisionnel des travaux s'établirait ainsi :

- 1- Mi-janvier : Lancement des consultations mi-janvier
- 2- Mi-février : Résultat de l'AO
- 3- Début mars : restitution de l'analyse des offres
- 4- Mi-mars : choix des entreprises
- 5- Mi-avril/ fin avril : début des travaux
- 6- Fin octobre/novembre : plantation
- 7- Début décembre : réception des travaux

Echanges : M. GALLE informe que la commission voirie se réunira prochainement pour discuter des plantations à mettre en œuvre.

\*\*\*\*\*

## 4. Bâtiments communaux : rénovation thermique

### **Délibération n° 2021-074 : Bâtiments communaux : rénovation thermique : validation du devis de maîtrise d'œuvre**

M. FAUCHER rappelle au conseil municipal que, lors de la dernière séance du conseil, il avait été dit que des travaux de rénovation thermique seraient mener sur la petite salle communale ainsi que sur une partie de l'atelier municipal.

Pour débiter ces travaux, 4 cabinets de maîtrise d'œuvre ont été sollicités :

- Atelier FRALEUX de St Jacques de la Lande

- 19 Degrés de Rennes
- Agence Magma de Mordelles
- Gumiau et Gombeau de Bréal-sous-Montfort.

Seule l'offre de l'Atelier Fraleux nous est parvenue. Les autres cabinets n'ont pas répondu ou n'étaient pas intéressés car l'enveloppe budgétaire était insuffisante.

L'Atelier FRALEUX propose donc l'offre suivante :

- Phase conception (relevé des existants, esquisse, estimation, mission de conseil en décoration) pour un montant de 2 500 € HT
- Dossier d'urbanisme : 450 € HT
- Phase d'exécution des travaux (DCE, suivi de chantier, réception des travaux) : 7% du montant final HT des travaux.

Compte-tenu des délais serrés et faute de réponse de la part des autres cabinets consultés, M. FAOUCHER propose de retenir l'offre de l'Atelier FRALEUX de St Jacques de la Lande pour 2 950 € HT pour la phase de conception et dossier d'urbanisme et 7% du montant final HT des travaux pour la phase d'exécution des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le devis de l'Atelier FRALEUX de St Jacques de la Lande pour un montant de 2 950 € HT pour la phase conception et urbanisme et 7% du montant final HT des travaux pour la phase exécution des travaux ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2021-075 : Bâtiments communaux : rénovation thermique : validation des projets et du plan de financement : demande de subvention DETR/DSIL/CEE/Fonds d'urgence35**

Dans le cadre des travaux de rénovation thermique de la salle communale et de l'atelier municipal, M. FAOUCHER présente au conseil municipal le projet de travaux.

Ceux-ci consistent en la rénovation et isolation :

1. D'une salle communale qui est utilisée, aujourd'hui, par les services municipaux, pour la tenue de réunions, la célébration des mariages, pour de la location pour des manifestations privées des habitants de la commune et pour de la mise à disposition des associations pour leurs activités et réunions.
2. De l'atelier communal pour la partie vestiaire qui sera agrandi afin de pouvoir y stocker des produits sensibles aux variations de température.

Les travaux seront les suivants :

- Pour la salle communale : remplacement des fenêtres de toit, réfection intérieure des réseaux, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de l'isolation des plafonds et des murs extérieurs, menuiseries intérieures, réfection de l'électricité, de la plomberie et des sanitaires, réfection du sol et des peintures. Le projet comprend également la réalisation d'une extension pour un espace kitchenette et un espace de stockage matériel.
- Pour l'atelier : Aménagement complémentaire et isolation du plafond et des murs.

Le plan de financement du projet global est le suivant :

DEPENSES (en HT)		RECETTES	
<b>Salle communale</b>			
Maîtrise d'œuvre	8 240.40 €	<i>Sollicitées :</i>	59 892.26 €
Travaux	121 340.23 €	DETR (40%)	28 746.11 €
Diagnostics	2 150.00 €	DSIL (19%)	30 046.13 €
Publication	500.00 €	Fonds d'urgence 35 (20%)	1 500.00 €
		CEE	30 046.13 €
<i>Sous-total</i>	<b>132 230.63 €</b>	Autofinancement (20%)	
<b>Atelier Municipal</b>			
Travaux	18 000.00 €		
<i>Sous-total</i>	<b>18 000.00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>150 230.63 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 230.63 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- Adopter les opérations de rénovation thermique présentées
- D'arrêter les modalités de financement telles que présentées ci-dessus ;
- De solliciter un financement DETR ;
- De solliciter un financement DSIL ;
- De solliciter une aide financière auprès du département au titre du fonds d'urgence 35 2021-2022 ;
- De solliciter auprès des services de l'Etat et des collectivités territoriales, toute autres aides pour lequel les projets sont éligibles

## 5. Social

### **Délibération n° 2021-076 : Espacil Habitat : mise en vente de la résidence « La Hailée » sis Place de la Croix Vigner**

Espacil Habitat, organisme d'habitat social, a mené une démarche d'inventaire de son patrimoine afin d'engager la cession de certains biens anciens, notamment la Résidence « La Hailée » sis 2, 4, 6, 8, 10 et 12 résidence de la Croix Vigner à Mouazé. Soit 6 logements.

Comme le prévoit la réglementation en la matière, l'avis du conseil municipal doit être recueilli avant la poursuite de la procédure engagée par ESPACIL HABITAT pour la mise en vente de ses logements.

Concernant l'accession par le locataire occupant : le prix de vente des logements sera fixé par ESPACIL HABITAT en tenant compte du prix du marché décoté afin de faciliter l'accession sociale à la propriété.

Il est précisé que les locataires en place pourront acquérir le logement qu'ils occupent s'ils sont en place depuis au moins 2 ans.

Dans le cadre d'un logement vacant, selon l'article L443.77 du CCH, ils peuvent être vendus, dans l'ordre décroissant de priorité :

- ✓ A toute personne physique remplissant les conditions auxquelles doivent satisfaire les bénéficiaires des opérations d'accession à la propriété, mentionnées à l'article L.443-1, parmi lesquels l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeuble qu'ils emploient sont prioritaires ;
- ✓ A une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales ;
- ✓ A toute autre personne physique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 14 voix pour et 2 abstentions :

- De donner un avis favorable pour ces cessions ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à effectuer et à signer tous actes afférents.

Echanges : M. BELLEC demande si les membres du CCAS sont informés de cette démarche et s'ils sont d'accord. Mme FOUCHER, vice-présidente du CCAS, a contacté les membres qui ont tous répondu favorablement car cela permet aux locataires de pouvoir accéder à la propriété.

M. BELLEC demande comment cela va se passer si les locataires ne veulent pas acheter. M. BOUGEOT répond que si un locataire ne souhaite pas acheter, il restera locataire jusqu'à son départ du logement.

M. BELLEC déplore le fait que si ces logements sont vendus, il n'y aura plus de logements sociaux sur la commune. M. BOUGEOT rappelle que si ces logements sont vendus en accession à la propriété, ils restent reconnus logement sociaux au moins pour les 10 prochaines années.

\*\*\*\*\*

## 6. Sécurité

### **Délibération n° 2021-077 : Sécurité : élagage et abattage : validation du devis de la SARL MF Elagage Paysage de Gahard**

M. GALLE rappelle aux membres du conseil municipal que l'ONF a effectué en juin dernier, un diagnostic arboricole de 53 arbres. L'intervention de l'ONF a permis de mettre en lumière la dangerosité de 14 arbres qui présentent des risques manifestent pour la sécurité publique.

Des devis ont donc été demandés pour l'abattage de 12 arbres et l'élagage de 30 chênes. Voici les retours des entreprises.

- MF Elagage Paysage de Gahard pour un montant de 4 304.00 € HT
- Forouest Elagage de Vern sur Seiche pour un montant de 13 173.00 € HT
- EFFO de Le Rheu pour un montant de 5 400 € TTC
- Ets MOREL et Fils de Mouazé (pas de réponse)

Au regard des offres reçues, M. GALLE propose de retenir le devis de la SARL MF Elagage Paysage de Gahard pour un montant de 4 304.00 € HT soit 5 164.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'effectuer les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres suivant le diagnostic établi par l'ONF en juin dernier ;
- De valider le devis de l'entreprise MF Elagage Paysage de Gahard pour un montant de 4 304.00 € HT ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 7. Questions diverses

→ Prochains conseils : Mardi 01 février à 20h30  
Mardi 15 mars à 20h30  
Mardi 05 avril à 20h30

→ Ecole publique : situation sanitaire : M. BOUGEOT informe le conseil municipal que la situation sanitaire se dégrade à l'école. A ce jour, 15 cas positifs à la covid-19 parmi les élèves ont été détectés, 2 classes sont fermées et nous sommes dans l'attente de nombreux retours de tests. M. BOUGEOT envisage de demander au Préfet la fermeture de l'école, si la situation continuait de se

dégrader. Un mail a été envoyé à l'ARS, lundi pour les alerter de la situation et avoir leurs préconisations. Nous n'avons aucun retour à l'heure actuelle.  
L'école passe en zone d'alerte n°3 à compter du 9 décembre.

→ Situation sanitaire et manifestations associatives : M. BOUGEOT a contacté les associations de la commune pour connaître leurs intentions concernant la continuité des activités en cette période. Le club des aînés, le Foot, Les Pitchounes et certaines sections de l'AFM ont décidé de stopper les activités pour la fin de l'année. L'APE reste en attente pour le marché de Noël et réfléchit à une solution plus raisonnable pour limiter les rassemblements.

→ Divers :

↳ M. BOUGEOT informe qu'un arrêté interdisant le stationnement et la circulation sur l'aire multimodal a été pris, pour les jeudis de 16h à 22h en raison du mini-marché qui s'est constitué ces dernières semaines.

↳ Eclairage public : avec l'installation du mini-marché du jeudi soir, l'éclairage de l'aire multimodal devient insuffisant.

↳ Eclairage public : M. BELLEC demande si les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public ne pourraient pas être revu car il trouve que cela est juste le matin, que celui-ci soit éteint à 8h15.